



PRÉFET DE L'AVEYRON

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**Installation classée pour la protection de l'Environnement
soumise à enregistrement**

Commune de LUC LA PRIMAUBE

Une consultation publique est organisée sur la commune de LUC-LA PRIMAUBE sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS BOUSQUET VIANDES en vue d'exploiter une installation de découpe de viande soumise au régime de l'enregistrement ; activité répertoriée sous les rubriques 2221 et 4802-2a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette consultation se déroulera du **29 juillet 2019 au 28 août 2019** à la mairie de LUC LA PRIMAUBE où le dossier d'enregistrement et le registre de consultation publique seront mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Le dossier d'enregistrement est également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron www.aveyron.gouv.fr à la rubrique publications – consultation du public.

Durant la période comprise entre le 29 juillet 2019 au 28 août 2019, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser à la préfète par lettre (préfecture de l'Aveyron – -DCPPAT - BEDD – CS 73114 – 12031 RODEZ CEDEX 9) ou par voie électronique à l'adresse réservée pref-icpe@aveyron.gouv.fr.

Le présent avis sera affiché **quinze jours au moins** avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci, soit jusqu'au 28 août 2019 inclus, dans les mairies de Luc-La Primaube et Flavin et sur le site internet des services de l'État (www.aveyron.gouv.fr) .

L'exploitant devra également afficher l'avis au public sur les lieux d'implantation de son projet.

A l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir sera une décision d'enregistrement, assortie le cas échéant de prescriptions particulières, ou un refus.

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale

Michèle LUGRAND